

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19479 - 75ÈME ANNÉE

Présentation de la liste « Le Port dobout' » conduite par Firose Gador, lors des municipales 2020

« Firose Gador, les valeurs fondamentales dans l'ouverture et la jeunesse »



Firose Gador tête de liste engagée au PCR dévoilait ce mercredi soir les visages des femmes et des hommes qui composent ladite liste d'ouverture élaborée pour les prochaines municipales sur la commune du Port. Au-delà de l'arrivée de personnalités hors PCR, c'est le rajeunissement de l'équipe qui marque.

Le second sur la liste, Patrice Casimir, grand champion de gymnastique incarne bien cette volonté de mettre aux responsabilités des jeunes issus de l'éducation populaire Portoise et ayant à cœur de « redonner ».

Il n'est pas le seul, nous retrouvons avec un chemin de vie dans la même lignée: les professeurs des écoles Afyfa Maleck et Isabelle Érudel, l'acteur culturel au service du moring notamment Willy Hagen, le docteur Podesta Zafihaja, la 1ère femme docker de notre histoire Sabrina Louise, le

chef d'entreprise et responsable associatif David Titus, la conseillère en insertion Christine Fradelin, le géomètre Eddy Allamelou, le professeur des écoles et militant pour la langue créole Stéphane Marcy, d'autres acteurs associatifs, Yvan Dassy, Ricardo Jams, Grégory René le benjamin, et aussi des mères de famille, Aurore Dobarra, Marie Estreen Melchior, Joasine Govindama, ou encore des demandeurs d'emploi.

C'est une équipe unie par les mêmes valeurs qui s'engage pour un projet mettant les Portoises au cœur de la cité qui s'articule autour de 5 grands axes: éducation, solidarité, environnement et développement durable, habitat et cadre de vie et proximité.

Une volonté politique de mieux répondre aux difficultés et aux besoins de la population portoise avec notamment le renforcement du CCAS par la création d'un ser-

vice d'interventions sociales: l'acte 2 des centres sociaux comme outil de l'éducation populaire qui vise à l'épanouissement de chaque portoise et portoises à travers un projet éducatif global.

De l'aveu de toutes et tous, la candidate, assistante sociale de profession a su les séduire, justement, par ses qualités sociales, et son parcours politique exemplaire. Il se dégage par ailleurs un fort attachement aux valeurs transmises par Jean-Yves Langenier, modèle d'efficacité dans la discrétion, et exemple d'une classe populaire qui a su arriver aux responsabilités. Ce dernier, bien que retiré de la vie politique depuis 2014, après 3 mandats de maire successifs, n'a pas manqué de mouiller sa chemise pour encenser cette liste audacieuse et s'en faire l'accompagnateur de marque. »

Sainte-Suzanne

Daniel Alamélou risque l'inéligibilité aux municipales

Dans un courrier adressé hier au Préfet de La Réunion, une citoyenne de Sainte-Suzanne, Camille Dieudonné, explique que Daniel Alamélou «semble rattaché au cabinet de la Région Réunion». Sur la base de la jurisprudence rappelée, alors Daniel Alamélou ne peut être candidat aux prochaines élections municipales à Sainte-Suzanne et son inéligibilité prononcée.

«Monsieur le préfet, Je me permets d'attirer votre attention sur la candidature de Monsieur Alamélou Daniel en tant que tête de liste aux élections municipales sur la commune de Sainte-Suzanne. Des informations qui ont été portées à ma connaissance tout récemment, il semble que ce dernier soit rattaché au cabinet de la Région Réunion dans le cadre de fonctions de chargé de mission spécial en relation avec les questions relevant la thématique de l'eau sur l'ensemble du territoire.

Si je n'ignore pas que la réfaction stricte de l'article L 361-B du Code électoral ne qualifie d'inéligibles que les personnes exerçant les fonctions de directeur de cabinet, directeur adjoint de cabinet ou chef de cabinet et ayant reçu délégation de signature du département ; la jurisprudence du C. État entend quant à elle faire une interprétation plus large de cette seule liste exhaustive..

En effet, il n'est pas possible de considérer, surtout au vu de la jurisprudence extensive du juge électoral en la matière, qu'il existerait un angle mort en matière d'inéligibilité lequel permettrait de mettre à l'abri de

toute forme de contrôle les membres du cabinet d'un exécutif territorial.

Ainsi, si cette appartenance en soi ne rend pas inéligible, le juge électoral sera légitime à examiner les fonctions réelles d'un chargé de mission affecté au sein d'un cabinet pour déterminer s'il n'occupe pas des fonctions au moins équivalentes à celle d'un chef de service.

En effet, le juge électoral a déjà eu l'occasion d'estimer que devaient être considérées comme rattachées au cabinet des personnes qui n'y étaient pas formellement affectées pour conclure à leur inéligibilité au regard de l'importance de leurs fonctions dans ces cas d'espèce (CE 12 décembre 1997, n° 186911, CE B février 1999, n° 198563 et Cons. Const. 1er décembre 2017, n° 2017-5009 AN).

C'est ainsi que le TA puis le C. État avaient entendu annuler l'élection d'un membre d'une liste sur la commune de Saint-Philippe, alors qu'il était placé en parallèle sur un poste de chargé de mission spéciale rattachée au conseil départemental à l'époque. « Considérant qu'aux termes de l'article L.231 du code électoral ; « Ne peuvent être élus conseillers municipaux dans les communes situées dans le ressort où i/s exercent ou ont exercé leurs fonctions depuis moins de six mois : (...)

«les membres du cabinet du président du conseil général (...)» ; qu'il est constant que M. Wilfrid Y... exerçait au 1er décembre 1996, date de son élection en qualité de conseiller municipal de la commune de Saint-Philippe à la Réunion, les

fonctions de conseiller spécial du président du conseil général de ce département ; qu'ainsi, et alors même qu'il n'aurait pas détenu de pouvoir de décision et que son nom n'aurait pas figuré sur l'organigramme des services du département, il tombait sous le coup de l'inéligibilité édictée par les dispositions précitées du code électoral ; que, dès lors, l'élection de M. Y... en qualité de conseiller municipal de la commune de Saint-Philippe doit être annulée ; » CE 12 décembre 1997, n° 186917

Nous nous trouvons précisément exactement dans la même situation au cas d'espèce. Je ne comprendrai pas que vous ne fassiez pas application de cette même jurisprudence au terme d'une analyse opérée « in concreto ».

Souhaitant que le nécessaire puisse être fait afin qu'il soit jugé inéligible en tant que tête de liste sur la commune de Sainte-Suzanne avec effets de droits sur l'ensemble des membres de sa liste.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet en l'expression de mes salutations respectueuses.»

Camille Dieudonné

Billet philosophique

L'union pour la justice et la paix

Comment contribuer au mieux au combat pour la justice et la paix à La Réunion et dans le monde ? Certains vont dire : c'est une utopie. Mais dans le livre de la philosophe réunionnaise Brigitte Croisier publié en 2007 et consacré aux pensées universelles de Paul Vergès, le fondateur du Parti Communiste Réunionnais nous explique comment passer « du rêve à l'action ».

Concrètement, pour aller dans ce sens, nous citerons un exemple de militants réunionnais qui restent fidèles aux combats de Paul Vergès : la mobilisation des Portoises et des Portois avec Firose Gador, la candidate du rassemblement autour du P.C.R. lors des élections municipales du 15 mars prochain, qui prône l'union pour les valeurs fondamentales comme la priorité au bien commun plutôt que les divisions et les trahisons liées aux ambitions personnelles. Face à l'égoïsme, Firose Gador et son équipe s'engagent « sur des principes, des valeurs de justice sociale, de transparence et d'égalité » pour faire avancer « la solidarité avec les pauvres » et « une population actrice du développement de son pays » ; tout cela « avec détermination, calme et sérénité ». Afin de passer des paroles aux actes, Firose Gador est allée avec une forte délégation de la

Section communiste du Port le jeudi 20 février au Port Est, où s'est déroulée une manifestation de l'intersyndicale contre le projet gouvernemental injuste sur la retraite. Et les camarades ont exprimé avec force leur solidarité avec les travailleurs qui se battent contre la mise en cause de ce droit fondamental instauré en 1945 grâce aux combats notamment de Pierre Semard, secrétaire général de la Fédération des cheminots CGT, premier secrétaire général du Parti communiste français ; ce militant pour la France libre a été livré par Vichy aux nazis, qui l'ont fusillé en 1942, et sa statue a été remise en place par Paul Vergès près de la mairie du Port après son élection en 1971.

La dénucléarisation de notre région

Autre exemple de l'union pour la justice et la paix : la conférence tenue ce mercredi 26 février dans l'amphi Élie à l'Université de La Réunion par André Oraison, professeur des Universités, juriste, politologue et membre du Mouvement Réunionnais pour la Paix (présidé par Julie Pontalba), sur le thème : « Plaidoyer pour l'émergence d'un nouveau concept de « zone de paix » dans l'océan Indien ». À cette occasion, André Oraison a

notamment rappelé que « ce souhait a été formulé par le Sri Lanka, qui a fait voter le 16 décembre 1971 la résolution 2832 par l'Assemblée générale des Nations Unies » et que « ce concept de zone de paix implique le démantèlement des bases militaires des grandes puissances extrarégionales présentes dans l'océan Indien ainsi que la création d'une zone exempte d'armes nucléaires ». C'est pourquoi il a notamment plaidé en faveur d'un traité conventionnel et international sur la dénucléarisation de notre région, comme cela s'est déjà fait ailleurs, notamment en Afrique. Et pour atteindre cet objectif, comme l'ont expliqué plusieurs participants au débat, dont Julie Pontalba et Mathieu Raffini, il faut la concertation et l'union entre les peuples pour se libérer de toute forme d'impérialisme et de colonialisme, afin d'en finir avec la compétition et l'exploitation des humains, pour aller vers un co-développement durable, équitable et solidaire.

Roger Orlu

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
71^e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Oté

Parl pé ! Parl bien ! Sa i vé pa dir in pé la shoizi d'soutien léta kolonyal sa ?

Si ou i vé ou i pé ékout demoun koz dann radyo. Sansa ou i pé alé dsi bann rézo sosyo. Ou i pé mèm ékout bann zélu zot mèm é i fo bien ou i romark la klass politik rényonèz i ansèrv in pé – bokou konm boukémissèr. Ou i pé dir é tout demoun va bate la min, si néna dé shoz i marsh pa bien sé par la fote la klass politik La Rényon. Sak i marsh bien alor ? Sète-la lé natirèl sansa sé bann sèrvs l'éta i fé roul lé shoz ron.

La késtyon mi poz amoin sé si bann zélu-la klass politik - néna vréman lo pouvoir é si avèk son-sansa son bann-pouvoir, èl i pé shanj vréman lé shoz isi shé nou La Rényon. Lé vré bann zélu néna in sèrtin pouvoir : sète lo mèr lé pa pou néglijé, sète konsèy départmantal non pli, sète konsèye réjyonal i fo pa krash dosi non pli. Donk bann zélu néna in sèrtin pou voir.

Mé lo préfè, sa i apartien pa la klass politik rényonèz poitan sate i roprezant l'éta local néna pouvoir é bann vré pouvoir. Bann gran dirèkter bann sèrvs zot osi zot néna pouvoir é bann pouvoir inportan. Arzout èk sa tout lo pouvoir sak lé dann Paris, tousa lé inportan dizon lo pli iportan pou zèr lé z'afèr nout é épi nout pèp. Donk pou moin si bann zélu néna désèrtin pouvoir, zot néna poin lo pouvoir shanj lé shoz pou vréman dan sans la volonté lo pèp rényoné.

An pliské sa si i tap dosi la klass politik konmsa, akoz i tap pa galman dsi lo sistèm néo-kolonyal é dsi tout sak i fé ké lé shoz i rèss konm zot i lé... Pètète pars lé pli fasil tap dsi la klass politik La Rényon épi koush a tèr dovan lo sistèm néokolonyalis ! Si mi dizé azot i fo komans par shanj sistèm-la pou done bann rényoné in vré responsabilité pou amenn nout bann zafèr konm k'i fo. Pars si ni pé pa fé rien dsi in bann pan inportan-kaziman ésansyèl - la vi nout péi, nout pèp, isi dann loséan indien i pé pa mète l'otèr dsi nou si lé shoz lé pa fé konm k'i fo. Pars ni pé dir épi répété lo sistèm lé mové é sé par li ké ni avans pa kon ni yèmré..

In n'afèr moin lé sir, èl lé konm sète néna in pé partou dan la Républik é ni pé pa di èl lé pou arien si nou lé dann la sityasion nou lé zordi mé pou moin lo prinsipal réponsab sé léta kolonyal ou néo-kolonyal épi son mèm konplis dann la klass politik rényonèz.

Donk sak i vé tapdsi la klass i pé pa non pli done nout klass politik in brové pou son konpétans, son lonèkté, son léfikasité. Ni pé dir politik, li pé tapé, mé san alonz ali bètman dovan léta kolonyal pars sa i aranj ali é la plipar d'tan i diviz anou : ni vé, ni vé pa, ni obliy atak konm i fo lo prinsipal réponsab é sète-la sé pou moin léta (néo)kolonyal.

Justin